

Bulletin N°115 / Juin 2017

L'Avisé Syndical

métallurgie
la
cgt
Valeo-Issoire

Salauds de pauvres !!!



VOLEO

L'entreprise
"En Marche" !!!

Site web : <http://www.cgtvaleo63.fr>

Dailymotion : http://www.dailymotion.com/CGT_VALEO

Youtube : <http://www.youtube.com/user/CGTVALEO63>

Facebook : <https://www.facebook.com/cgtvaleoissoire>

Twitter : <https://twitter.com/CGTVALEO63>

Courriel : cgt.valeo.issoire@orange.fr

Tél : 04.73.89.80.09

Journal d'information à tendance satirique

Destiné aux salariés du site de Valeo Issoire

Édité et imprimé par la CGT Valeo Issoire le 26/06/2017

Sommaire

Page N°1 : Humour

Page N°2 : Salaire PDG

Page N°3 : Convention

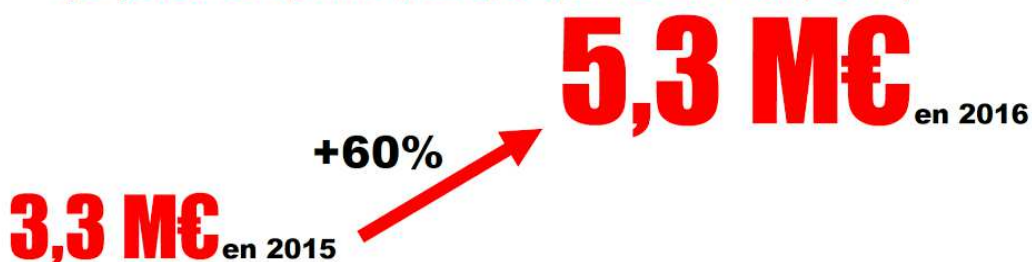
Page N°4 : Actualités

L'Avisé Syndical / Bulletin N°115 / Juin 2017

LES ACTIONNAIRES VOTENT LA HAUSSE DE SALAIRE DU PDG +60%

Réunis en Assemblée Générale à Paris, les Actionnaires de Valeo se sont prononcés Mardi 23 Mai 2017 en faveur d'une hausse de la rémunération du PDG Jacques Aschenbroich malgré les critiques du Cabinet de Conseil aux Actionnaires Proinvest.


Avis favorable au montant de rémunération proposé au titre de 2016, qui passe de 3,3 M€ (2015) à 5,3 M€ environ (+60%)



« Valeo possède à ce jour la 34^{ème} Capitalisation Boursière du CAC 40, il n'y a aucune raison de soutenir une telle hausse de rémunération qui le placerait au 10^{ème} rang »

Expliquait Proinvest dans un communiqué publié avant l'Assemblée Générale (« *Capital.fr* »)

Présentation des membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2016

	Jacques Aschenbroich Directeur Général jusqu'au 18 février 2016 et Président-Directeur Général depuis cette date	Nombre d'actions détenues : 770 622 Date de première nomination : 20/03/2009 Date de début de mandat : 26/05/2015 Date d'échéance du mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018	Valeur de l'action juin 2017 : 65 € Soit plus de 50 M€
	Français 62 ans	Valeo 43, rue Bayen 75017 Paris	

Ceci n'est pas sans rappeler le « Parachute Doré de 3,2M€ » que s'était octroyé l'ex-PDG Valeo Thierry Morin en 2009.

La CGT est indignée d'un tel mépris alors que les salariés n'ont eu droit qu'à un petit 0,7% d'AG et que nos dirigeants demandent toujours plus d'efforts.

Charité bien ordonnée commence par soi-même !!!

Proverbe français d'origine inconnue

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?



Convention Collective

ATTENTION DANGER !!!

La CGT s'est déjà exprimée sur le sujet et a fait signer une pétition (plus de 1000 signatures remontées sur le Puy-De-Dôme) contre la casse de notre convention collective, il va maintenant falloir monter d'un cran !

Pour mieux comprendre les attaques menées par l'UIMM (Syndicat patronal) dont Valeo est adhérent, voici les liens vers des vidéos explicatives faites par nos camarades CGT Airbus Nantes :



Nous invitons l'ensemble des salariés de la Métallurgie à se mobiliser dans les semaines et les mois à venir, pour défendre avec nous le projet d'une convention collective nationale et d'un code du travail du 21ème siècle...

Une journée nationale d'action est prévue en octobre avec une montée sur PARIS pour défendre notre Convention Collective, un enjeu majeur pour notre avenir.

Dans la deuxième quinzaine de septembre, nous allons organiser une réunion d'information pour bien vous informer sur la situation et vous appeler à la mobilisation pour réussir cette manif parisienne...

Profitez de la période estivale, la rentrée va être chaude et ce n'est pas avec les ordonnances de MACRON que les choses vont s'améliorer !!!

CODE DU TRAVAIL : MORT SUR ORDONNANCES ?

Derrière les expressions fumeuses du gouvernement pour présenter sa feuille de route sur la réforme du code du travail, se cache une attaque violente contre les droits et protections des salarié-e-s.

**Le menu est affiché et les ordonnances sont prêtes.
Les salarié-e-s, retraité-e-s, jeunes et privé-e-s d'emploi vont devoir
lutter pour défendre leurs droits.
L'actuel bouleversement politique aura des répercussions économiques
et sociales particulièrement néfastes pour la classe ouvrière.**

Entre **calculs** et **mensonges**, le gouvernement choisit ses mots, clame qu'il n'y a aucun plan caché et veut nous faire croire que le **dialogue social** sera le guide de cette négociation. D'ailleurs il a prévu 48 réunions, comme si la qualité de la démocratie sociale pouvait se mesurer au nombre de réunions. D'autant, que si on y regarde de plus près chaque syndicat n'aura que 2 réunions par thèmes pour faire valoir ses propositions. **Chaque thème devra être bouclé, ou bâclé, en quinze jours...**

Il n'y a aucun doute possible. **Cette réforme répond aux exigences du patronat** et les 3 thèmes « ouverts au dialogue » reprennent les vieilles revendications du MEDEF, selon le vieil adage : « un droit du travail protecteur nuirait à l'emploi et la compétitivité »...

Pourtant, depuis 30 ans que cette recette est appliquée, les droits des travailleurs reculent, le chômage avance et les salaires stagnent.

Les 3 thèmes de « négociation » cachent en fait :

- **La supériorité de l'accord d'entreprise sur la loi** : alors qu'il est aujourd'hui la base, le code du travail deviendra le plafond des droits des salariés. Les accords d'entreprises seront prioritaires, donc une course au moins-disant social sous le coup de chantage à l'emploi,
- **L'affaiblissement de la représentation des salarié-e-s** : fusionnement des Instances Représentatives du Personnel, d'où une professionnalisation du syndicalisme et l'éloignement des militant-e-s syndicaux du terrain et derrière cela la perte de temps syndical, déjà insuffisant pour agir,
- **Sécurisation des employeurs** : plafonnement (ou limitation) des indemnités prud'homales et ouverture de la négociation au niveau de l'entreprise sur les droits essentiels pour les salariés (le contrat de travail, le motif et le préavis de licenciement, etc.). Tout cela, selon le gouvernement, « pour redonner confiance aux investisseurs » et parce que les droits des salarié-e-s « constituent plutôt des freins ».

Au-delà de la langue de bois il faut savoir lire entre les lignes. Cette réforme est **une réforme ultra libérale au service du capital** et du patronat **financée sur le dos des salarié-e-s**. La CGT s'oppose fermement à cette conception du droit du travail.

Le code du travail doit rester protecteur des salarié-e-s, avec des droits et des garanties de haut niveau protégés par la loi. La négociation collective doit servir à les améliorer, pas au dumping social.

La CGT diffuse d'autres infos, d'autres propositions, que celles matraquées par les médias de masse et appelle donc les salariés à s'informer, à se mobiliser contre ces projets et à porter haut et fort leurs exigences de droits et garanties sociales de haut niveau !



Toutes les expressions dans notre dossier : <http://urlz.fr/5nEd>

12 juin 2017 / www.cgt63.fr